

La Résidence « Les Reflets de la Venoge » à Penthalaz abritera 17 appartements protégés

Prix indicatifs mensuels des locations des appartements

Appartement protégé de 2 pièces, non meublé d'env. 55m²

Loyer de base

Acompte eau chaude, chauffage et frais accessoires

Prestations sociales liées aux logements protégés

CHF 1'430.--

CHF 1'150.--

CHF 100.--

CHF 180.--



Le dépôt de garantie de loyer habituel est remplacé par l'achat de parts sociales remboursables de la Coopérative Cité PrimaVesta et correspondant à 3 mois de loyer.